



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Quimper, le 6 novembre 2020

Service Eau et Biodiversité
Unité Nature et Forêt

Le Préfet du Finistère

à

Nos réf. :
Vos réf. :
Affaire suivie par : Françoise Lumalé
Tél : 02 98 76 59 42 – 06 71 84 85 85
francoise.lumale@finistere.gouv.fr

Monsieur le Président
de la Fédération départementale des
chasseurs
18 rue Turgot
29337 Quimper cedex

Objet : arrêté préfectoral encadrant les modalités dérogatoires au confinement en matière de
régulation de la faune sauvage et de destruction d'espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts
PJ : un arrêté

Monsieur le Président,

En application de l'instruction de la Ministre de la Transition écologique et de la Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité en date du 31 octobre 2020 relative à la mise en œuvre de dérogations au confinement en matière de régulation de la faune sauvage et de destruction d'espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts, vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral encadrant les opérations de régulation nécessaires de la faune sauvage pour prévenir les dégâts et assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique durant cette période particulière du confinement.

Ces actions de régulation ciblant les espèces dont le nombre risque d'augmenter fortement en cas de suspension totale de la chasse et qui pourraient faire augmenter substantiellement les dégâts, relèvent de l'intérêt général et c'est à ce titre que je vous demande de bien vouloir contribuer à la mobilisation des chasseurs du Finistère, dans le strict respect des consignes sanitaires, en sus des consignes habituelles liées à la sécurité.

Comme partagé lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) consultée par voie dématérialisée le 3 novembre 2020, des dispositions ont été prises afin de permettre le déroulement des actions de régulation tout en assurant le respect des consignes liées à la pandémie de COVID 19 et je tiens à vous remercier d'ores et déjà pour votre contribution à leur bonne mise en œuvre. Sachant compter sur la mobilisation de votre Fédération et des chasseurs du département, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet du Finistère

Philippe Mahé